



COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 13 Mai 2016

Présents :

Mesdames : Isabelle ALVAREZ, Claudine BOIRIE, Gisèle DUBARRY, Éliane PAMBRUN.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Pierre LASPALLES, Daniel PENE, Marc PIQUEMAL.

Excusés :

M. Gaston FORGUES.

Mme Patricia BRUEL ayant donné procuration de vote à M. Daniel PENE.

Mme Anne THEIL ayant donné procuration de vote à Mme Eliane PAMBRUN.

M Ghislain NOWAK ayant donné procuration de vote à M Marc DECKER.

Secrétaire de séance : M Marc PIQUEMAL.

ORDRE DU JOUR :

1 – DELIBERATION PORTANT SUR LES COUPES DE BOIS PROPOSEES PAR L'ONF
(Classique et en forte pente)

2_ DELEGATION DE SIGNATURE AU SERVICE D'URBANISME A BAGNERES DE BIGORRE

INFORMATION: POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS EN COURS
(Département: FAR; État: DETR, TEPOS),

QUESTIONS DIVERSES

Lecture par Mme PAMBRUN du compte rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2016.

Suite à une information de dernière minute Mr le Maire demande au Conseil de rajouter un point à cet ordre du jour. Ce point concerne la demande faite par le SDE de valider le projet de chantier prévu au budget 2016.

Une délibération du conseil est nécessaire avant de débiter les travaux d'enfouissement des lignes aériennes de la rue de l'Estantère courant juin 2016.

Le Conseil Municipal est favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour initial.

1- DELIBERATION PORTANT SUR LES COUPES DE BOIS PROPOSEES PAR L'ONF (CLASSIQUE ET EN FORTE PENTE) :

L'ONF propose à la commune différentes coupes de bois dans un délai très court :

La coupe de la forêt indivise du MOURGOUEILH concerne les parcelles 13 et 3 pour un volume de 500 m³ chacune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'exploitation de cette coupe à l'unanimité des membres présents

Proposition d'une coupe LIES et GERDE.

M. DEJEANNE explique que la situation des parcelles en forte pente nécessite une technique

particulière d'exploitation avec l'utilisation d'une machine allemande dont les essais ont été concluants. Cette coupe concerne les parcelles 1 et 15 de contenance respective de 126m³et 370 m³.

M. le Maire précise qu'en l'absence de cette technique, ces parcelles ne pourraient pas être exploitées.

Une délibération est demandée au Conseil pour l'exploitation d'une première tranche ferme de cette coupe sans création de chemins forestiers d'accès.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'exploitation de cette première tranche à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire explique qu'une autre délibération est demandée au Conseil pour l'exploitation d'une deuxième tranche **conditionnelle** avec création de chemins forestiers à la charge de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'exploitation de cette deuxième tranche à l'unanimité des membres présents à condition que cette opération présente un résultat positif d'exploitation.

2- DELEGATION DE SIGNATURE AU SERVICE D'URBANISME A BAGNERES DE BIGORRE:

Monsieur le Maire informe qu'en l'absence de Madame BELLEC responsable du service urbanisme au nom de laquelle la délégation avait été faite, un transfert de délégation a été réalisé aux noms des responsables qui s'occupent des dossiers à savoir Mesdames BORTAYRE et GINESTOU.

Ceci afin de respecter les délais d'instruction des dossiers d'urbanisme en attendant le retour de la personne responsable du service.

SDE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RESEAU, RUE de L'ESTANTERE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2016 sur le programme « Éclairage Public », arrêté par le Syndicat Départemental d'Électricité des Hautes-Pyrénées.

Des travaux d'enfouissement du réseau basse tension et France Telecom seront réalisés à la rue de l'Estantère.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme des travaux présenté.

INFORMATION:

POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS EN COURS

(Département: FAR; État: DETR, TEPOS):

concernant le FAR (Fonds d'Aménagement Rural):

Maintien de cette aide aux communes rurales par le département sur la base du nombre d'habitants et de la situation fiscale de la commune.

Pour un montant de travaux total de : 40 000 €, la subvention allouée est de 16000€.

Répartie comme suit : voirie : 6 529€ et bâtiments : 9 471€,

Concernant la DETR (Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux) :

les postes concernés sont les suivants:

- Réalisation d'un parcours d'initiation aux vélos pour les enfants à l'aire de loisirs en partenariat avec l'atelier Pyrénées Vélo Évolution (situé à côté de Carré Py Hôtel) devis de 15000 € il a été accordé 50% soit : 7 500 €

- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, accès au parc de la maison Dauphole devis de 21 900€ aide accordée de : 8 760€,
 - électrification du clocher de l'église : montant du devis 5 000 € aide accordée : 4 000 €
- Pour l'extension du columbarium, aucune aide n'a été accordée.

Concernant le TEPOS (Territoires à Énergie Positive):

Le programme complet d'actions concrètes concernant la vie quotidienne de chacun va pouvoir être mis en place suite à la signature de la convention financière qui vient d'avoir lieu le 12 mai 2016 à Paris au Ministère de l'Écologie des Énergies et de la Mer.

En effet, les aides importantes annoncées dans cet appel à projets vont être honorées par la Caisse des Dépôts qui va mobiliser les fonds de la transition énergétique. Après 18 mois de travail sur les dossiers en liaison avec les services de l'État, la commune va agir de façon très significative pendant les trois années à venir pour mettre en place les différents projets prévus.

QUESTIONS DIVERSES:

1- Mme DOLIE suggère: pour pallier au manque de place dans la cuisine de la salle des fêtes pour les préparatifs culinaires lors de manifestations, il soit prévu un aménagement de la cuisine de l'auberge,

M. PENE demande que soit décidée une affectation au local de l'ancienne auberge.

M. le Maire proposera un projet de fonctionnement de ce local.

2- M. CHAUVEAU fait remarquer l'état de la voie de l'Adourette particulièrement détériorée (nids de poule), une intervention auprès du gestionnaire PROMOLOGIS serait souhaitable.

3- M. PENE demande où en est la procédure pour l'établissement du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Mme PAMBRUN précise que le bureau d'études chargé du projet doit cette semaine faire parvenir à la Mairie le détail des éléments nécessaires pour établir le projet territorial à soumettre aux Gerdois.

Une discussion s'engage, M. DEJEANNE et PENE demandent des précisions sur l'orientation pour la détermination des zones « Dents Creuses » et que soient pris en compte les travaux concernant les équipements en réseaux effectués par les différentes municipalités.

M CHAUVEAU précise que l'on doit aussi tenir compte des contraintes du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le SCOT détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou [groupement de communes](#), un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

M. le Maire précise que cette réflexion sur le territoire pose problème du fait du retard dans l'établissement du SCOT,

Depuis le 31 décembre 2015 le P.O.S. n'existera plus si la démarche de constitution du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) n'avait pas été faite. De nouvelles contraintes, notamment la diminution imposée de la surface constructible communale, nous obligent à une réflexion sur la répartition de cette surface en fonction de l'évolution souhaitable du Territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20H15.

Le secrétaire de séance
Marc PIQUEMAL